

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Compte-rendu du 24 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau: 17 avril 2023

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : (7)

Etaient présents: BOURLIATAUD Isabelle ; FORESTIER Joël ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ;

RAIGNE Philippe; RIVET Françoise

Etaient excusés (4): BLANQUET Géraldine; COUEGNAS David; SAUTOUR Jean-Claude; WAMPACH Joe

Pouvoirs (2): COUEGNAS David à LE GOUFFE Yves; SAUTOUR Jean-Claude à RAIGNE Philippe

Etaient absents (0):

Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles

A l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Intervention de l'entreprise SAICA PACK
- 3. Présentation du bilan de la campagne de compostage 2022 et des actions de prévention des déchets par le SYDED
- 4. Présentation des indicateurs issus de la matrice ADEME sur la collecte et le traitement des déchets sur le territoire Briance Combade par AJBD
- 5. CR du 27 mars 2023
- 6. Admission en créances éteintes
- 7. Subvention association solidarité Paysans Limousin
- 8. Affaires diverses

1. Monsieur MATINAUD est désigné secrétaire de séance.

2. Intervention de l'entreprise SAÏCA PACK

Madame MAZALAIGUE, gestionnaire des ressources humaines et Monsieur MAUGARD, directeur de l'entreprise SAÏCA PACK de Châteauneuf-la-Forêt font une présentation aux élus de leurs besoins en recrutements et des problèmes rencontrés.

Environ 130 personnes travaillent sur le site de Châteauneuf-la-Forêt qui a été racheté par le groupe espagnol Saïca en 2018. Contrairement aux craintes initiales, ce rachat a été rapidement accompagné d'investissement, entre 10 à 15 millions d'euros. L'avenir du site est donc plutôt assuré.

La pyramide des âges de l'entreprise présente un profil très déséquilibré avec une majorité de salariés ayant plus de 55 ans. Il sera donc nécessaire de remplacer 34 départs à la retraite d'ici 36 mois, ce qui est un gros challenge, sans compter sur le besoin de recruter de nouveaux salariés nécessaires au développement de l'entreprise. Un plan d'actions a donc été récemment défini pour faire face à ces besoins. Monsieur MAUGARD détaille ce plan d'actions qui repose sur les 4 verbes suivants : attirer, recruter, former et fidéliser. Il indique que le site de Châteauneuf rencontre surtout des difficultés à recruter sur les postes d'opérateurs en production.

Monsieur MAUGARD attend des élus une aide pour faciliter l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire. Les principales difficultés concernent le logement et la mobilité. Mais des inquiétudes existent aussi sur les activités et services présents sur le territoire. Aussi, des actions permettant de mettre en valeur les atouts du territoire et le panel de services proposés permettraient d'attirer plus facilement les nouveaux arrivants, tout comme le développement de logements passerelles ou de locations pour les jeunes ménages.

Monsieur MAUGARD invite également les élus à venir ou revenir faire une visite de l'usine qui a beaucoup évolué depuis le rachat par le groupe Saïca.

Monsieur LE GOUFFE dit que la communauté de communes poursuit le même objectif d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire. La CCBC va donc essayer d'accompagner l'entreprise dans ses efforts. On peut par exemple imaginer la réalisation d'un petit film promotionnel et la réalisation de journées « portes ouvertes » communes entre Saïca et les services communaux et intercommunaux.

Monsieur RAIGNE est content d'entendre les propos de monsieur MAUGAR, car même la DDT, partie prenante dans l'élaboration des PLU, n'est pas convaincue aujourd'hui que le territoire peut gagner des habitants et rencontre un problème de logements.

3. Présentation du bilan de la campagne de compostage 2022 et des actions de prévention des déchets par le SYDED

Monsieur NOUHAUD du SYDED 87 présente aux élus les différentes actions d'éco exemplarité à destination des communes proposés par le SYDE (voir diaporama joint) : lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place de point de compostage pour les restaurants scolaires ou sur le domaine public, réduction des déchets verts et gestion autonome, tri dans les cimetières, réduction du volume et tri du papier et des emballages dans les collectivités, kit pour les évènements, ...

Il présente ensuite un petit bilan de la campagne de compostage de l'année 2022. Le territoire de la CCBC est globalement peu équipé. Il rappelle que la prochaine formation au compostage est prévue le samedi 13 mai 2023 sur la commune de Linards. A ce jour, seuls 3 foyers sont inscrits. Il demande donc aux élus de relancer la communication sur cet évènement.

Enfin, il fait un petit rappel sur SYDED 2035 et notamment le nom de l'élu référent de chaque commune.

Madame RIVET demande comment on peut sensibiliser les habitants aux enjeux de la loi AGEC et notamment sur le fait de l'interdiction de jeter des biodéchets dans sa poubelle d'ordures ménagères. Monsieur NOUHAUD indique qu'il faut communiquer sur le sujet, comme a pu le faire le SICTOM Sud Haute-Vienne par exemple. Il indique également que le SYDED est en cours de construction d'une bibliothèque recensant les différents articles des collectivités adhérentes et du SYDED. On peut également les solliciter pour la conception d'articles de communication. Il indique également qu'il y a eu un changement de responsable du service communication du SYDED qui à terme devrait faciliter les échanges avec les collectivités.

Monsieur LE GOUFFE demande si des opérations de broyage à destination des habitants, avec le broyeur de la communauté de communes pourraient être une piste intéressante. Monsieur NOUHAUD répond que ces opérations sont généralement peu concluantes, car si les habitants doivent charger les végétaux à broyer pour les amener sur le site de l'opération et ensuite charger le broyat produit, ils ont souvent plus vite fait d'aller à la déchetterie.

4. Présentation des indicateurs issus de la matrice ADEME sur la collecte et le traitement des déchets sur le territoire Briance Combade par AJBD

Madame DEROUET du cabinet AJBD, cabinet mandaté par l'ADEME présente aux élus les principaux éléments issus des matrices 2019 à 2021. Il ressort de ces matrices que les quantités de déchets ménagers et assimilés collectés sur Briance Combade sont du même ordre de grandeur que celles du référentiel de l'habitat rural en Nouvelle Aquitaine : 491 kg/hab. Cependant, les tonnages des ordures ménagères résiduelles est nettement supérieur à ce référentiel (217 kg/hab soit 18 kg/hab de plus), tandis que les apports en déchetterie sont nettement inférieurs (189 kg/hab, soit -30 kg/hab). Au niveau des coûts, la gestion des déchets ménagers sur Briance Combade est d'environ 111 € HT/hab (en coût aidé), soit + 15 €/hab par rapport au référentiel de l'habitat rural en Nouvelle Aquitaine. Si l'on individualise les coûts pour chaque flux de déchets, c'est le flux des ordures ménagères résiduelles qui est très onéreux : 69 €/hab soit + 20 €/hab par rapport au référentiel. Si l'on zoome encore sur les différents postes de ce flux, on met en évidence un coût de la collecte pour des bacs de regroupement de presque 30% plus élevé que la moyenne nationale et un surcoût de traitement à l'habitant de plus de 10% (mais le coût du traitement à la tonne est exactement dans la moyenne nationale). Une explication possible est peut-être le grand nombre de bacs de regroupement collectés (peu d'habitants/bacs) et le volume important collecté.

Madame DEROUET présente ensuite les perspectives d'évolution du coût de la gestion des déchets ménagers à horizon 2025 avec une tendance à l'augmentation des charges, puis les principales pistes d'évolution pour augmenter les performances environnementales et maitriser les coûts.

Sur la question du compostage, Madame DEROUET propose de communiquer de manière très incisive afin de le rendre obligatoire aux yeux de la population.

Madame RIVET pose la question des dépôts sauvages suite à la mise en place de la tarification incitative sur les territoires. Elle précise qu'elle a pu constater une très nette augmentation des dépôts de déchets verts en forêt lorsqu'une limitation des apports en déchetterie a été instituée. Madame DEROUET répond qu'il n'y a pas réellement de chiffres disponibles à ce sujet, que la tarification incitative rend ces dépôts plus visibles, mais qu'il en existait souvent également avant la mise en place de la tarification incitative. Très souvent, ces dépôts augmentent à la mise en place de cette tarification mais diminuent rapidement ensuite.

Madame DEROUET demande aux élus s'ils ont déjà envisagé de la mutualisation de moyens avec les collectivités voisines ou un transfert complet de la compétence au SYDED qui sont des pistes évoquées pour la maitrise des coûts dans le futur, sachant qu'une population d'un peu plus de 5 000 habitants n'est selon elle pas suffisante pour un service de collecte des ordures ménagères résiduelles. Monsieur LE GOUFFE répond que des réflexions et des échanges, notamment avec la communauté de communes des Portes de Vassivière sont en cours depuis peu. Concernant le transfert complet au SYDED, ce serait vraiment l'ultime solution, mais il n'est pas persuadé que cette solution soit moins couteuse, sauf si c'est à l'échelle d'un syndicat départemental comprenant Limoges Métropole. Mais il s'agit là d'un sujet politique plus complexe.

Monsieur LE GOUFFE conclut en indiquant qu'il est nécessaire que la CCBC communique plus et mieux, explique et fasse preuve de pédagogie auprès des habitants pour limiter les tonnages d'ordures ménagères et donc limiter l'augmentation des coûts.

5. Adoption du compte-rendu de la séance 27 mars 2023

Le compte-rendu est adopté avec abstention de Monsieur RAIGNE qui n'était pas présent à la séance du 27 mars 2023.

6. Admission en créances éteintes

Monsieur le Président donne lecture du courrier du 20 mars 2023 de Monsieur le Trésorier de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président expose que le montant de cette créance s'élève à 160,37 € sur le budget « immeubles locatifs », correspondant à des pénalités de retard du lot n°1 sur le marché de réhabilitation de 2 logements à Neuvic-Entier en 2019.

Vu l'instruction comptable M57;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2020 n° 2021-49 déléguant des attributions de l'organe délibérant au Bureau Communautaire, et notamment son article 5 ;

Vu la délibération n° 2023-31 du 3 avril 2023 relative aux budgets primitifs 2023 ;

Considérant les demandes formulées par Monsieur le Trésorier de Saint-Léonard de Noblat;

Considérant que le recouvrement de certaines recettes communautaires du budget annexe « immeubles locatifs » n'a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes ;

Considérant que Monsieur le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues.

N°2023-822: ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en créance éteinte sur le budget « immeubles locatifs » 2023, le montant de 160,37 € à l'article 6542.

7. Subvention association solidarité Paysans Limousin

Monsieur le Président fait savoir que par courrier du 13 mars 2023, l'association SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN informe la communauté de communes de son bilan d'activités 2022 et demande une subvention pour l'année 2023.

Monsieur LE GOUFFE propose de renouveler le soutien à cette association. Il indique à l'assemblée que Monsieur COUEGNAS propose d'augmenter la subvention par rapport aux deux années passées. Monsieur LE GOUFFE propose de faire un bilan des subventions accordées et de leurs montants au prochain bureau communautaire. Il propose donc d'accorder 300 € ce jour, comme les années précédentes et de compléter si besoin, suite aux décisions du prochain bureau communautaire.

N°2023-823: SUBVENTION ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention de 300 € au nom de l'association solidarité paysans limousin pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier;
- DE DEMANDER à l'association d'apposer le logo de « Briance-Combade » sur tous ses supports de communication.

8. Affaires diverses:

<u>CIMD</u>: Monsieur FORESTIER fait part de la demande de positionnement du CIMD sur le nombre d'élèves à accueillir en formation instrumentale sur le territoire Briance Combade pour les années futures. Cette demande émane du retrait du syndicat de la commune de Bonnac-la-Côte, ce qui va faire diminuer les recettes du CIMD. Monsieur FORESTIER indique qu'il y a eu au maximum 27 élèves inscrits sur Briance Combade. Il propose donc de fixer une limite à 30 élèves.

Réseau cuivre: Monsieur FORESTIER indique qu'il a participé à une réunion en Préfecture. Il semblerait que les opérateurs soient dans l'obligation d'entretenir ce réseau, au moins jusqu'au passage complet à la fibre. Il faut donc signaler et faire remonter à Orange les différents dysfonctionnements constatés, même si les interventions classées non urgentes sont très longues. Il pense également qu'il faudrait que les communes conseillent aux habitants de prendre la fibre dès que c'est possible, même s'ils ne voient pas l'intérêt immédiat, car aujourd'hui le raccordement n'est pas payant ou peu onéreux, mais ce ne sera certainement plus le cas, lorsque tout sera déployé.

Recensement des zones économiques: la DGS indique qu'elle va revenir vers chaque commune afin de définir ce qui pourrait être déclaré dans cet inventaire, avant de refaire un point sur un prochain bureau afin d'homogénéiser les déclarations sur le territoire Briance Combade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Gilles MATINAUD